

Missions du bureau Urbanisme et Littoral

Service aménagement et urbanisme - DAEM



- Instruire l'ensemble des autorisations d'occupation des sols, notamment les dossiers de permis de construire, de lotir, de divisions parcellaires et les renseignements d'urbanisme ;
- Instruire les autorisations d'urbanisme commercial ;
- **Instruire les demandes d'occupation du domaine public maritime provincial ;**
- **Assurer la conservation du domaine public maritime de la province Sud ;**
- Apporter un concours juridique dans le cadre de l'élaboration et du suivi des textes réglementaires relatifs à son domaine d'intervention.

